

#financepublique #construction #dépense #économie

CHANTIERS PUBLICS, ARGENT PUBLIC... QUI VEILLE VRAIMENT SUR LE BUDGET ?



Un décryptage de Matthieu Lamy, président de l'OPQTECC*

*Chaque année, des projets publics et privés connaissent des dépassements budgétaires de 20 à 30 %. De la Philharmonie de Paris ⁽¹⁾ aux lycées régionaux, ces exemples montrent que, faute d'obligation de recourir à un économiste de la construction, la maîtrise des coûts reste trop souvent aléatoire, avec un gaspillage potentiel des deniers publics. **Derrière ces chiffres, un acteur pourrait pourtant changer la donne : l'économiste de la construction.***

L'économiste de la construction, l'acteur clé de la protection des deniers publics pour la maîtrise d'ouvrage

L'économiste de la construction est le véritable chef d'orchestre des coûts. Spécialiste indépendant, il intervient dès les premières études pour vérifier la faisabilité financière, comparer les options techniques et suivre les dépenses en temps réel. Son rôle : garantir que le projet se termine au prix annoncé, tout en anticipant les enjeux de durabilité et de performance environnementale grâce à l'analyse du cycle de vie (ACV) et au calcul du coût global du projet sur 30 ou 40 ans. **Encore trop souvent méconnu, l'économiste de la construction est l'acteur clé qui va sécuriser les projets et protéger les deniers publics.** Indépendant et neutre, il joue un rôle de **vigie financière**, anticipant les risques et proposant des alternatives fiables pour éviter les dérapages, il compare également les différentes options techniques et suit les dépenses en temps réel durant toute la durée du chantier

Une protection renforcée des finances publiques et une vision durable

Créé en 1965, l'OPQTECC (Organisme de Qualification des Economistes de la Construction et des Programmistes) est le seul organisme français à certifier spécifiquement ces métiers. Aujourd'hui, près de **400 professionnels** sont qualifiés : formés en continu, audités régulièrement et soumis à un **code de déontologie strict** garantissant leur indépendance et leur neutralité. Pour les maîtres d'ouvrage tels que les collectivités, entreprises ou promoteurs... travailler avec un économiste qualifié OPQTECC, c'est l'assurance de bénéficier d'un expert compétent, impartial et capable de sécuriser chaque euro investi.

Les grands projets publics représentent des investissements considérables, souvent financés par l'argent des contribuables et un dépassement peut rapidement peser sur les finances publiques. L'économiste de la construction qualifié agit comme **LE gardien des finances publiques**. Il contribue ainsi à une construction durable, responsable et rentable sur le long terme, tout en offrant une transparence indispensable aux décideurs. En qualifiant ces professionnels et en garantissant leur indépendance, l'OPQTECC agit comme une **vigie financière et un label de confiance**, essentiel pour le secteur de la construction et pour l'intérêt général.

Vers une obligation pour sécuriser tous les grands projets publics

Conscient de l'importance de ce rôle, le sénateur Jean Hingray porte actuellement un projet de loi visant à rendre obligatoire le recours à un économiste de la construction pour **tous les projets publics de plus de 20 millions d'euros**. L'OPQTECC soutient pleinement cette initiative. Aujourd'hui, l'absence d'obligation contribue aux dérives financières que l'on observe encore trop souvent. Rendre ce recours systématique permettrait de sécuriser les investissements publics, d'anticiper les risques et de garantir une meilleure maîtrise des coûts pour l'ensemble des contribuables.

* **OPQTECC** : *Organisme de Qualification des Économistes de la Construction et des Programmistes*
<https://www.opqtecc.fr>

(1) : source : rapport de la Cour des Comptes